

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION

DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°244/2022

Aux Etablissements Congolais de Représentation et Distribution « CO.RE.DI »

Après avoir reçu le contrat du marché n° 006/M/MPE/CGPMP/2021, conclu avec Le Ministère de Pêche et Elevage, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard seize millions nonante quatre mille huit cent vingt-sept, cinquante-neuf centimes (CDF 1.016.094.827,59) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 07/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i